

GE_GERICHTE A/3784/2008 vom 23. September 2008

GE Cour de justice, 2008-09-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3784_2008

FR: GE_GERICHTE A/3784/2008 du 23 septembre 2008

IT: GE_GERICHTE A/3784/2008 del 23 settembre 2008

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 03.06.2009
A/3784/2008

A/3784/2008 ATAS/693/2009 du 03.06.2009 (AI) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/3784/2008 ATAS/693/2009 ARRET DU TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES Chambre 5 du 3 juin 2009 En la cause Enfant P _____, soit pour elle son père, Monsieur P _____ domicilié à _____, Perly recourante contre OFFICE CANTONAL DE L'ASSURANCE-INVALIDITE, sis rue de Lyon 97, GENEVE intimé Vu la décision du 23 septembre 2008 de l'Office cantonal de l'assurance-invalidité, refusant des mesures médicales à l'enfant P _____, né en 2008; Vu le recours des parents du 22 octobre 2008 contre cette décision; Vu les écritures de l'intimé, l'audience de comparution personnelle des parties et les enquêtes; Vu le courrier du 22 mai 2009, par lequel l'enfant, représenté par ses parents, retire son recours; PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES : Prend acte du retrait du recours. Raye la cause du rôle. La greffière Claire CHAVANNES La Présidente : Maya CRAMER Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.